



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
de la CNBA**

**du 21 novembre 2011  
Séance n°102**

**Délibération n ° 4  
Budget 2012**

Suite à la présentation du projet de budget 2012 et conformément à la note de présentation et aux tableaux détaillés joints, le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale décide de fixer pour 2012 :

- le montant de l'enveloppe « Personnel » à : 320 126€
- le montant de l'enveloppe « Fonctionnement » à : 938 053€
- le montant de l'enveloppe « Investissement » à : 20 000€
- le plafond des autorisations d'emplois à 8,5 ETPT

Par ailleurs, le conseil d'administration délègue mandat à son président pour prolonger en 2012 la convention signée en 2011 entre la CNBA et Fluvial Initiative.

Le 21 novembre 2011

Le Président de la Chambre Nationale  
de la Batellerie Artisanale

Michel DOURLENT

